Compte rendu et procès -verbal du conseil municipal du 19 octobre 2023

Sont présents : M. Gérard LEGUAY, Me Annick NIPORTE (arrivée à 19h10), M. Serge BAVARD, Me Marie Luce BON, M. Dominique DUCHAMP, Me Michèle BAUDOIN, M Patrick AVENTINO, Me Chantal BRUNOT, Me Yolande BRUNOT, Me Mylène LAMBERT, M. Valentin NUTTINCK, Me Josiane RAYMOND, M. Philippe BRUNOT ; M. Christophe BOURGEOIS ; M Jérôme CHIONO, M. Frédéric BARANDE STARCK

Absents Excusés : M. Rémy AUBRY, M. Jean-Pierre BROCARD (procuration à M. Gérard LEGUAY), M. Sébastien WALLE (procuration à M. Serge BAVARD) ;

Me Michèle BAUDOIN est désignée secrétaire de séance.

Approbation à l'unanimité du compte-rendu et du procès-verbal du conseil municipal du 10 juillet 2023.

1- Décision modificative- Budget principal

Il est proposé au conseil municipal de modifier le budget principal afin d'ajuster les dépenses du chapitre 012, (Charges de personnel). En effet, la commune est amenée à embaucher des agents contractuels afin de remplacer des agents titulaires absents, notamment en arrêt maladie. D'autre part, une erreur matérielle s'est produite lors d'une mise à jour du logiciel de comptabilité qui a engendré la suppression de la cotisation au FNAL (fonds national d'aide au logement) depuis mai 2021. Les services de l'Urssaf vont procéder à l'appel des cotisations manquantes. Enfin, il convient d'augmenter les crédits des indemnités de fonction des élus, liées à l'augmentation du point d'indice du fonctionnaire.
En prenant en compte ces crédits supplémentaires, la section de fonctionnement du budget primitif s'élève à 3 350 973.95 € en recettes et à 2 973 399.00 € en dépenses.

CREDITS SUPPLEMENTAIRES - SECTION DE FONCTIONNEMENT- DEPENSES								
CHAP.	Intitulé	COMPTE	Objet	BP	Réalisé	solde	DM1	BP+DM
O12	Charges de personnel	6332	FNAL	0	196,88	- 196,88	6 400,00	6 400,00
O12	Charges de personnel	6413	Personnel non titulaire	78 000,00	64 897,90	13 102,10	10 000,00	88 000,00
O12	Charges de personnel	6454	Cotisation Assedic	3 600,00	2 949,35	650,65	1 000,00	4 600,00
O12	Charges de personnel	6455	Cotisation assurance décès	22 500,00	23 717,72	- 1 217,72	1 220,00	23 720,00
65	Autres charges de gestion courantes	65311	Indemnités de fonction	54 500,00	41 912,82	12 587,18	2 000,00	56 500,00
						Total	20 620,00	

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision modificative.

2- Fonds de concours SICECO

La commune de Selongey réalise des travaux relevant de la compétence du SICECO. Le financement de ces travaux peut être affecté par fonds de concours, celui-ci est imputable en section d'investissement et doit être amorti.
Il s'agit des travaux suivants :

Travaux	Montant total	Contribution à la charge de la commune
Rénovation des luminaires en LED	32 860.00 €	20 173.14 €

Le changement en LED permet à la commune de faire des économies d'énergies. La durée de vie de lampe LED est d'environ 10 ans. Après le changement de la totalité des lampes, la commune pourra envisager la mise en place de régulateur d'intensité.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de financer par fonds de concours la contribution au SICECO, les crédits sont prévus au budget principal en section d'investissement.

3- SICECO- Renouvellement de l'adhésion au groupement de commandes – achat d'énergie et services en matière d'efficacité énergétique.

La commune de Selongey est membre du groupement de commandes pour l'achat d'énergies, porté par les Syndicats d'Énergie de la région Bourgogne-Franche-Comté.
Au fil des années, la commune a bénéficié des différents marchés de fourniture d'énergies et d'un accompagnement personnalisé.
Aujourd'hui, le Groupement d'achat d'énergies évolue pour mieux maîtriser les factures d'énergies.
La mise en place de ce nouveau groupement s'accompagne d'un nouveau calcul de cotisations pour mieux couvrir les coûts de fonctionnement (solutions juridiques et informatiques, personnel dédié, ...). Ces nouvelles cotisations représentent en moyenne 3 à 5% des économies réalisées par les membres sur leurs contrats.
Au regard des points de livraison dans le périmètre du groupement actuel (volume de 1724 MWh/an), la cotisation annuelle sera de 1034 €TTC/an pour le nouveau groupement.
Le SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or reste le gestionnaire de ce nouveau groupement sur le département de la Côte-d'Or.
Il est difficile d'estimer le gain engendré par le groupement de commande, pour ce faire il faudrait procéder à une estimation en se basant sur un marché fictif concernant uniquement les besoins de la commune de Selongey.
Initialement, les gains financiers étaient de l'ordre de 15 000 € par rapport au tarif réglementé. Ce groupement de commande permet de gagner du temps quant à la procédure de marché à mettre en œuvre.
Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le renouvellement de l'adhésion de la commune de Selongey au groupement de commande et d'approuve les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés.

4- Transferts de parcelles-Lotissement

Par délibération du 10 juillet 2020, la commune a opéré le transfert de la parcelle AH84 d'une surface de 10 848 m² du budget principal au budget annexe Lotissement.
Il convient de poursuivre le transfert des autres parcelles et plus précisément une surface de 317 m² issu de la parcelle AH85 (acquisition LEMOINE) pour un montant de 6 828.18 €, ainsi qu'une surface de 240 m² issu de la parcelle AH 86(Echange BIONDI) pour un montant de 6 420.13 €.
Ces transferts généreront des écritures comptables sur le budget principal et sur le budget annexe Lotissement.
Il est précisé que la conjoncture économique entraine le ralentissement des ventes des parcelles de terrain.
Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce transfert.

5- SDIS-Mise à disposition d'un garage

En mars 2000, la commune de Selongey a conventionné avec le SDIS pour transférer les biens meubles et immeubles du centre de secours. Le SDIS a sollicité la Commune afin de remiser un véhicule supplémentaire au sein de centre d'incendie et de secours. Il a été convenu de mettre à disposition un garage jouxtant la chambre funéraire, d'une surface de 35m² et cadastré AP 80, à titre gratuit.
Le conseil municipal autorise le maire à signer un avenant à la convention de mise à disposition.

6- Cession de parcelle ZC F 1908

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer un acte de vente ainsi que la convention de commercialisation, correspondants à la cession d'une parcelle de terrain d'environ 2250 m², au prix de 5 € HT soit 6 € TTC le m².

- Terrain de 2250 m2 issu de la parcelle cadastrée F 1908 au profit la Société civile immobilière MDCB, représentée par madame Magdalena DEBROSSE

Considérant que la communauté de communes a la compétence développement économique ; Le produit de la vente de cette parcelle de terrain est destiné exclusivement à la commune de Selongey qui en a la nue-propriété. La communauté de communes possédant la jouissance du terrain ne percevra aucune somme issue de ces ventes. Le permis de construire devrait être accordé très prochainement.

7- Forêt Communale

A l'unanimité, le conseil municipal décide de la destination des coupes n° 16, 17, 42, 43 et 44 de la forêt communale, inscrites au programme des coupes de l'exercice 2024, soit : Vente en 2024 des produits issus de ces parcelles conformément à l'aménagement de la forêt communale.

8- Concession cimetière

Lors de la procédure de reprise des concessions en état d'abandon, la tombe de Lucien Jeny, bienfaiteur de la commune de Selongey a été identifiée comme tel. Il a été décidé de conserver cette tombe. Il s'agit d'un grand caveau en pierres taillées.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de de formaliser cette décision par délibération, de retirer de la vente les concessions concernées : polygone E n°7-8-9, de déposer un monument ainsi qu'une plaque au nom de Lucien Jeny, et d'assurer l'entretien de cette tombe.

9- Renouvellement du bail de chasse

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le renouvèlement du bail de chasse pour une durée de 6 ans. Le montant de 1050 euros est identique au précédent bail. Toutefois, les terres de la ferme de la BROTH ne sont plus concernées par le bail. La société de chasse en sera informée.

10- Informations diverses et questions des conseillers

- Parc du Gymnase – les travaux de terrassement ont commencé. Les parcours ont été adaptés en fonction de l'état sanitaire des arbres. Un programme d'abattage et de plantation est à prévoir. La commune doit lancer une réflexion avec le club de basket pour l'implantation du nouveau terrain. Le plan de financement sera finalisé lorsque la région aura attribué sa subvention. Le solde à la charge de la commune devrait être de l'ordre de 100 000 euros.

- Un appel d'offre à maitrise d'œuvre sera prochainement lancé pour la rénovation de la chapelle Sainte Gertrude afin que les lieux soient rénovés pour 2030.

- Dominique Duchamp présente l'étude de faisabilité de la maison des associations, qui comprendra les espaces destinés aux occupants de la maison des associations actuelles, de l'Algeco, et du DOJO.
  Le but est de partir de l'existant et de tenter de faire un plan de masse qui sera évolutif en fonction des études de maitrise d'œuvre. Il détaille le plan du projet d'une surface de 650 m².
  L'emplacement de ce projet permet de bénéficier des parkings adjacents sans en créer de nouveaux.
  Le budget global est de l'ordre de 2 millions d'euros, pour un bâtiment énergétiquement autonome.
  L'ancienne maison des associations sera démolie.

Il est précisé que le système de chauffage de l'actuelle maison des associations est ancien, mais seules les salles utilisées sont chauffées.

- Le projet de rénovation du bowling doit être confié à un maitre d'œuvre. En effet, il est obligatoire de faire un marché de travaux et de respecter les normes accessibilité et de sécurité d'un établissement recevant du public.

- Les travaux de la rue de la Cote débuteront au printemps 2024. L'attribution du marché doit faire l'objet de l'avis de la commission des marchés.

- Plusieurs petits travaux de VRD ont été réalisés. Les radars pédagogiques devront être équipés de kits solaires supplémentaires suite à la mise en place de la coupure nocturne.

- L'aménagement de la route de Boussenois se fera en 2 tranches, pour un budget global d'environ 500 000 euros. La couche de roulement sera exécutée par le conseil départemental.

- La destruction du bâtiment DELEGLISE et le réaménagement de l'espace sera confié à un maitre d'œuvre.

- PLU, un commissaire enquêteur doit être nommé par la préfecture, la commune attend l'avis des déférentes personnes publiques associées.

- Le transfert de l'eau et de l'assainissement à l'EPCI est prévu pour 2026. L'objectif est de faire un maximum de travaux avant le transfert : surveillance de la nappe, sécurisation des châteaux d'eau etc…

- La commune doit réfléchir à mettre en place un système de récupération des eaux en sortie de station d'épuration à destination de la carrière pour arroser les chemins blancs.

- La commune va prendre l'attache d'un bureau d'étude pour rechercher l'ancienne ressource en eau de Selongey en provenance de Foncegrive.

- Le projet photovoltaïque le long de la RN 74 a été reconfiguré pour avoir l'approbation des différentes instances. Le permis devrait être déposé avant la fin de l'année.

- Une négociation est en cours avec les dirigeants de la SEB pour l'acquisition de terrains pollués dont l'objectif est d'installer des panneaux photovoltaïques.

- Ferme de la BROTH, le projet éolien a été revu à la baisse en passant de 7 à 5 éoliennes afin de prendre en considération les contraintes imposées par l'activité de l'aérodrome de Til Chatel. Toutefois, le champ d'action du radar de l'armée remet en cause l'ensemble des projets éoliens de ce secteur.

La séance est levée à 20h30

La secrétaire de séance

Michèle BAUDOIN

MAIRIE de SELONGEY 21260 (Côte d'Or)

Le maire

Gérard LEGUAY